



Tonnerre, mercredi 18 septembre 2019

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » qui se tiendra le :

Mardi 24 septembre 2019, à 19 h 00
à la salle polyvalente
59, Grande rue - 89160 ANCY LE FRANC

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- *Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 2 juillet 2019*

FINANCES/JURIDIQUE :

- *Finances – Admission en non-valeur*
- *Cité éducative et artistique – Choix du maître d'œuvre*
- *Culture – Subventions aux associations*
- *Décisions modificatives (DM2 Budget Principal – DM1 Spanc – DM1 Sped)*

RESSOURCES HUMAINES

- *Contrat d'apprentissage*
- *Tableau des emplois*
- *Instauration IFSE de Régie dans le cadre du RIFSEEP*

ECONOMIE / NUMERIQUE / TOURISME

- *Economie – acquisition foncière d'une parcelle auprès d'Acquinos*
- *Economie – acquisition foncière d'une parcelle auprès de la ville de Tonnerre*
- *Tourisme – Taxe de séjour 2020*

PETITE-ENFANCE / ENFANCE-JEUNESSE / SCOLAIRE

- *Petite-enfance : modifications du règlement de fonctionnement*

DEVELOPPEMENT DURABLE :

- *SPED - Modification dans la tarification des prestations annexes*

CONSERVATOIRE :

- *Grille tarifaire*
- *Convention de mise à disposition des locaux avec le collège Abel Minard*
- *Demande de subvention DRAC – Conventonnement pour l'année scolaire 2019-2020*

URBANISME


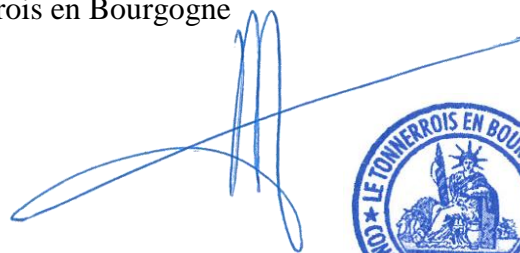
- *Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : modalités de collaboration et de concertation*

POINTS DIVERS : *décisions, nouvel organigramme des services, présentation sur le devenir des contrats aidés au sein de la collectivité.*

Une note synthétique est jointe à la présente convocation ainsi que les documents supports ou projets d'actes s'il y a lieu.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

La Présidente de la Communauté de Communes
Le Tonnerrois en Bourgogne



Anne JERUSALEM

En cas d'empêchement, merci de transmettre la convocation à votre suppléant ou de remettre un pouvoir à un autre délégué titulaire.